

<b>DEPARTEMENT du</b> <b>GARD</b> <b>ARRONDISSEMENT de</b> <b>NÎMES</b> <b>CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC</b> <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES</b> <b>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>N° DE20260207_73/430</b>
	<b>Du 2 juillet 2026</b> <b>à 18 heures 30</b>
<b>NOMBRE :</b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : 20</b> <b>De Votants : 27</b> <b>Absents ayant donné</b> <b>procuration : 7</b> <b>Absents excusés sans</b> <b>procuration : 0</b> <b>Absents non excusés sans</b> <b>procuration : 0</b>  <b>Objet : Signature protocole</b> <b>d'accord transactionnel</b> <b>Commune de CAVEIRAC/SEMIGA</b> <b>et AMETIS – Le Cavernel</b>	<p>L'an deux mille vingt-six, le deux juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,</p> <p><b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Catherine LAPIERRE ; Cyril GUERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Odile GIOVANNELLI ; Philippe GALLI ; Marcel DESPROGES ; Didier PAQUETTE ; Ruben VANEL ; Philippe LOYAU ; Sophie ESCUDIER ; Valérie MARINARO ; Sophie GIMENO ; Gwendoline PELLISSIER ; Morganne SAUNIER ; Gautier CASES ; Elisabeth CRES ; Florence COMTE</p> <p><b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Pascal MIARD pouvoir à Marc SERVILE, Antoine GIRON pouvoir à Florence COMTE, Nathalie PERROT pouvoir à Isabelle MAZAY, Patrick ETIENNE pouvoir à Jérôme BALLESTEROS, Pauline DELOFFRE pouvoir à Valérie MARINARO, Florence DUSSAUT pouvoir à Odile GIOVANNELLI; Loïc CODOU pouvoir à Elisabeth CRES</p> <p><b>Etaient absents excusés sans procuration : -</b></p> <p><b>Etaient absents non excusés sans procuration : -</b></p>

Monsieur Cyril GUERRE, rapporteur, expose :

Par délibération du 29 octobre 2010, la Commune de Caveirac a confié aux sociétés SEMIGA et AMETIS une concession d'aménagement portant sur l'opération dite « Le Cavernel ».

Par arrêté en date du 7 septembre 2012 les société SEMIGA e AMETIS ont obtenues un permis de construire pour la réalisation de logements et logements sociaux avec création de voiries et espaces communs.

Ce projet a fait l'objet de permis modificatifs et a été également modifié par l'accord d'un permis d'aménager en date du 26 décembre 2017 pour la création de 27 lots à bâtir.

Les Concessionnaires avaient notamment pour obligation la réalisation d'équipements publics comprenant la création d'une voie de desserte, la création de places de stationnement, la reprise d'enrobés, la réalisation d'un réseau d'assainissement des eaux usées en gravitaire jusqu'au chemin de la Bergerie et la dépose d'un poste de relevage.

Par mises en demeure successives, la Commune de Caveirac a rappelé aux Concessionnaires leurs obligations contractuelles et les a invités à régulariser la situation.

Dans un esprit de règlement amiable et afin d'éviter toute procédure contentieuse, les parties ont décidé de formaliser le présent Protocole d'accord transactionnel conformément aux articles 2044 et suivants du Code civil.

Monsieur Cyril GUERRE présente le protocole d'accord transactionnel, ci-annexé, qui détaille les engagements à leurs frais exclusifs, sur les parcelles AW 286 et AW 170, des travaux suivants :

1. La création d'un chemin piétonnier de sortie du quartier « Le Cavernel » depuis la rue Jacques de Boisson jusqu'au Chemin de la Bergerie,
2. Le raccordement des eaux usées en gravitaire sur le chemin de la Bergerie empruntant cette vie piétonne,

3. La dépose du poste de relevage existant,
4. La création de 10 places de stationnement le long de la rue Jacques de Boisson avec reprise de l'enrobée d'un tronçon de la rue Jacques de Boisson.

L'ensemble des équipements publics reviendront de plein droit à la commune aux termes de la réception contradictoire des travaux.

Le rapport de Monsieur GUERRE, entendu,

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

**APPROUVE** : le protocole d'accord transactionnel avec les Sociétés SEMIGA et AMETIS annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer le protocole d'accord transactionnel et tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac, le 6 juillet 2026

Le Maire  
Jean-Luc CAILAN



La Secrétaire de séance  
Odile GIOVANNELLI



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>